

Général Jacques Mignaux, directeur général de la gendarmerie nationale. - Je voudrais vous dire ma satisfaction de m'exprimer à nouveau devant vous.

Avant d'évoquer les perspectives budgétaires pour 2013, je voudrais d'ores et déjà répondre à vos trois questions relatives au statut militaire de la gendarmerie, à son maillage territorial et à la participation de la gendarmerie aux travaux sur le Livre blanc.

Sur le statut militaire, je voudrais aborder deux volets qui sont complémentaires.

Tout d'abord, le statut du gendarme. C'est un statut militaire à part entière et nous nous employons à le faire vivre, que ce soit au travers de la formation dispensée aux personnels -initiale et au cours de la carrière- de l'ensemble des règles qui les régissent, qu'il s'agisse de droits ou de devoirs (dialogue interne et concertation) ou encore dans le cadre de l'exercice du métier en termes de disponibilité et d'aptitude à servir en tous lieux et en tous temps.

Ce statut militaire n'empêche pas le gendarme, qui exerce au quotidien des missions de sécurité intérieure aux côtés des autres partenaires, de se sentir parfaitement à l'aise au sein du ministère de l'intérieur. Toutefois, il est et doit rester un membre de la communauté militaire.

Ensuite, le statut de la « force » gendarmerie. La gendarmerie est une force armée, comme le souligne la loi de 2009, et c'est une réalité concrète. Elle peut, en outre, faire appel, en cas de besoin, et sous des délais très brefs, à plus de 25 000 réservistes. Elle ne doit pas être assimilée à un service déconcentré de l'Etat, même si la gendarmerie départementale est présente jusqu'à l'échelon du canton.

Comme force de sécurité intérieure et force armée, la gendarmerie doit être capable de remplir les missions que lui confie le Gouvernement et d'inscrire son action dans un continuum paix crise guerre. C'est en ce sens qu'elle contribue pleinement de la résilience de l'Etat.

Sa capacité à participer aux côtés des armées aux OPEX doit être préservée.

Son statut de force de sécurité d'essence militaire entre une police à statut civil et les forces armées est également un atout qui doit être cultivé.

A ce titre, sa composante blindée -mais pour combien de temps encore ?- nous apporte en termes de mobilité, de franchissement, de dégagement d'obstacles et de protection face au tir, des réponses adaptées lors de situations de crise ou de troubles graves à l'ordre public.

Ses moyens aériens militaires -ses hélicoptères- permettent, le cas échéant, d'engager les équipages dans des opérations de police judiciaire difficiles comme ce fut le cas à Dorlin en Guyane le 25 juin dernier.

Si nous nous inscrivons dans les nécessaires mutualisations avec la police nationale ou si nous participons à la réflexion relative à la modernisation des services publics, il me paraît indispensable de préserver les éléments qui

forment notre identité avec une organisation spécifique reconnue et une chaîne hiérarchique solide, telles qu'elles existent aujourd'hui.

Pour répondre à votre question sur le maillage territorial, la gendarmerie apporte une organisation et des modes de fonctionnement pleinement adaptés aux enjeux de la sécurité intérieure. Ce maillage de proximité, allié à la disponibilité et à la réactivité des gendarmes, qui résulte du statut militaire et du logement en caserne, participe activement d'un égal accès des citoyens à la sécurité en tous points du territoire.

C'est un atout qui, à mon sens, ne doit pas être remis en cause. Si ponctuellement quelques situations particulières appellent l'attention, des aménagements du dispositif pourront être opérés. Je veille à ce que cela soit fait sous la houlette des préfets en lien avec l'autorité judiciaire et bien naturellement les élus concernés.

Ce maillage de 3 300 brigades polyvalentes est efficace parce qu'il est complété par un réseau d'unités spécialisées (investigations, interventions, moyens rares...) permettant de faire face aux situations les plus complexes.

Vous m'avez demandé, Monsieur le président, quelle pouvait être notre contribution aux travaux du Livre blanc. Comme je l'ai souligné, la gendarmerie a vocation à intervenir sur un spectre missionnel large dans le cadre d'un continuum paix crise guerre. Il me paraît donc important de continuer à disposer des capacités pour être au rendez-vous des défis que nous pourrons avoir à relever demain, tant dans le domaine de la défense que de la sécurité nationale.

J'ai été amené, avec les autres membres de la commission, à présenter des contributions. Face à l'aggravation et à la diversification de menaces, j'estime qu'une bonne approche permettant à l'Etat de continuer à répondre avec des moyens appropriés et suffisants est de nature interministérielle. Il faut identifier, dans chaque administration et chaque ministère, des capacités « pivot » qui doivent garantir la continuité de l'action de l'Etat.

Pour la gendarmerie, ces capacités pivot, je les ai évoquées, sont :

- cette composante blindée ;
- une flotte d'hélicoptères ;
- des réseaux de radiocommunication numériques résilients.

Par ailleurs, la résilience de l'Etat passe également par l'engagement des populations, qui se traduit pour la gendarmerie par l'implication de ses réservistes, auxquels je tiens à rendre hommage.

Je voudrais maintenant développer à grands traits les perspectives budgétaires pour 2013.

Le budget alloué au programme « gendarmerie nationale » de la mission Sécurité en 2013 reflète la contrainte financière générale. Le ministre a réussi à préserver les effectifs des forces de sécurité comme il l'a développé devant vous le 31 octobre dernier. Les dotations prévues hors rémunérations imposent quant à elles des choix extrêmement contraints entre fonctionnement et investissement.

S'agissant des effectifs, nous ne perdons pas les 1 034 emplois initialement programmés mais nous obtenons 193 postes supplémentaires et nous devrions bénéficier pour les 4 années à venir de la reconduction de cette mesure.

Je rappelle qu'entre 2007 et 2012, la diminution des effectifs du plafond d'emplois s'est élevée à 6 243 emplois équivalent temps plein travaillé (ETPT), soit une baisse de 6,2 % de l'effectif total. Pour l'essentiel liée à la RGPP, cette baisse, depuis 2009 a été accentuée en gestion par le fait que je ne disposais pas de l'ensemble des crédits suffisants qui m'auraient permis de réaliser tous mes effectifs. Ce qui représentera en 2012 un sous effectifs équivalent à 1 000 gendarmes.

Ainsi, l'arrêt de la RGPP est pour nous un ballon d'oxygène ; la chute de nos effectifs ne pouvait continuer sans peser excessivement sur l'opérationnel, les personnels, voire sur le modèle même de notre institution.

Concernant les crédits de rémunérations et charges sociales (RCS), ils s'élèvent hors CAS Pensions à 3,683 milliards d'euros (+0,4 %). Ils sont quasiment stables par rapport à 2012. Les dépenses totales de personnel, CAS Pensions compris, sont en hausse de 1,6 % (+ 104,7 millions d'euros).

Les crédits de personnels (titre II) du budget 2013 permettront notamment le financement des sept mesures suivantes :

- le nouvel espace statutaire (catégorie B pour les sous-officiers) : 8,9 millions d'euros ;
- l'extension en année pleine de l'annuité 2012 du PAGRE (plan d'adaptation des grades aux responsabilités exercées) : 22 millions d'euros ;
- l'application à nos personnels civils des mesures catégorielles arrêtées au niveau ministériel : 0,4 million d'euros ;
- la réserve opérationnelle : 40 millions d'euros ;
- une prime pour résultats exceptionnels, dotée de 15 millions d'euros, comme les années précédentes ;
- l'Indemnité journalière d'absence temporaire (IJAT) pour les déplacements de la gendarmerie mobile sera dotée de 42 millions d'euros, comme en 2012 ;
- les dotations provisionnées pour prendre en compte les surcoûts OPEX sont reconduites et se montent à 11 millions d'euros.

Les dotations hors dépenses de personnels (titre 2) : Elles correspondent aux dépenses de fonctionnement courant et d'investissements :

S'agissant du fonctionnement courant, mes dotations sont reconduites en zéro valeur. Le fonctionnement courant, c'est le moteur de l'opérationnel. Il s'élève au total à 946,2 millions d'euros en 2013 en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, y compris les dotations complémentaires qui se substitueront aux ressources initialement prévues au titre du CAS fréquences. Le budget de fonctionnement courant reste stable par rapport à 2012.

La priorité sera de permettre aux unités opérationnelles de mener à bien l'ensemble de leurs missions sachant cependant que certaines dotations du fonctionnement courant évoluent à la hausse. Il s'agit des postes étroitement liés à l'augmentation du coût de la vie, je pense aux loyers, aux carburants (570 millions de kms parcourus), à l'eau, l'électricité et au fioul pour le chauffage, ainsi que les postes liés à l'entretien de nos moyens notamment la réparation des véhicules ou la gestion du parc immobilier.

Il nous faut faire face à ces hausses inéluctables aux dépens d'autres postes de dépenses. Nous serons ainsi contraints de freiner sur la mobilité des personnels, de renoncer à des actions de formation continue, de diminuer le nombre de places offertes ou encore de raccourcir la durée de certains stages.

Les dépenses liées aux OPEX bénéficieront-elles d'une dotation budgétaire de 4 millions d'euros (hors dépenses de personnels), identique aux années précédentes.

Je vais vous détailler brièvement les dotations liées à l'investissement.

Alors que mes capacités de paiement s'élevaient à près de 570 millions d'euros en crédits de paiement en 2007, elles étaient, je le rappelle, de 250 millions d'euros en 2012 et resteront du même ordre en 2013.

Concernant l'investissement, les dotations globales en autorisations d'engagement étaient de 288,9 millions d'euros en 2012, elles seront de 164,6 millions d'euros en 2013, soit une baisse de 43 %. Il s'agit d'une forte compression de la capacité d'investissement.

En revanche, les crédits de paiement étaient de 249,4 millions d'euros en 2012, ils seront de 253,9 millions d'euros en 2013, soit une augmentation de + 1,8 %. Ils permettront notamment de payer les commandes passées en 2012 et les années précédentes.

Ces dotations seront complétées en loi de finances par 8,9 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement complémentaires qui se substitueront aux ressources initialement prévues au titre du CAS fréquences pour conduire les opérations d'investissements relatifs aux systèmes d'information et de communication de la gendarmerie.

Pour le titre 3 « investissement », je pourrai :

- assurer le renouvellement des tenues des personnels dans les unités (carnet d'habillement de 35 millions d'euros) et équiper les élèves en école ;
- acquérir des munitions (8 millions d'euros) ;
- poursuivre l'acquisition de matériel dans le domaine des systèmes d'information et de communication (23,9 millions d'euros) ;
- assurer le maintien en condition opérationnelle de nos réseaux et systèmes informatiques (20 millions d'euros) ;
- régler les loyers des opérations immobilières lancées sous la forme d'AOT (14,6 millions d'euros). (Caen, Châteauroux, Laval, Lyon et Mulhouse) ;

- assurer pour 23,9 millions d'euros l'entretien, le maintien en condition opérationnelle, et les 20 500 heures de potentiel de vol de nos 56 hélicoptères.

En revanche, je suis contraint de différer :

- l'acquisition de matériels (police route, police judiciaire, intervention, montagne, etc.) et mobilier que j'aurais dû renouveler ;
- l'équipement en habillement pour les spécialistes.

Sur le périmètre du titre 5, les dotations en autorisations d'engagement sont en forte baisse (-72%).

Je passe de 172 millions d'euros à 48 millions d'euros. Ces crédits sont ordinairement consacrés :

- aux gros équipements ;
- aux moyens mobiles (véhicules, hélicoptères, motocyclettes, moyens nautiques...) ;
- aux programmes relatifs aux systèmes d'information et de communication ;
- aux opérations immobilières domaniales.

En 2013, ces dotations permettront :

- de répondre à la priorité gouvernementale d'achat de 40 millions d'euros de véhicules : cela représente une commande de 2000 véhicules, contre 300 l'an dernier ;
- de poursuivre l'évolution des applications métiers dans le domaine des systèmes d'information et de communication à hauteur de 2 millions d'euros.

En revanche, pour ce qui est de l'immobilier, il ne sera pas possible de lancer des opérations de construction ou de réhabilitation lourde. Il ne sera, par ailleurs, pas possible d'accorder des subventions nouvelles aux collectivités territoriales dans le cadre des constructions de casernes locatives sous le régime du décret de 1993. A cet égard, le ministre m'a demandé de lui faire des propositions pour répondre localement aux difficultés qui pourraient advenir.

Il n'y aura pas, pour le prochain triennal, d'opérations dites « de financement innovant » (AOT).

Nous devrions cependant disposer, au profit de l'immobilier, de ressources extrabudgétaires. En effet, la gendarmerie devrait pouvoir bénéficier du retour de ses cessions afin de réaliser des opérations de construction ou de réhabilitation lourde. Je pense notamment à la caserne de Melun ou au quartier Delpal de Versailles-Satory. Ces prévisions sont toutefois conditionnées à la réalisation des cessions prévues.

Vous comprendrez donc l'attention que nous portons au débat sur la mobilisation du foncier public. Le ministre y est extrêmement attentif. Nous espérons que le dispositif législatif qui sera au final adopté ne remettra pas en cause ces retours de cessions.

M. Gérard Larcher, co-rapporteur pour avis du programme 152. -

Avant toute chose, je voudrais saluer l'action des hommes et des femmes de la gendarmerie nationale, qui accomplissent, sur le territoire national, outre-mer ou sur les théâtres d'opérations extérieures, comme en Afghanistan, une mission difficile au service de la sécurité des Français.

Après ces remarques d'ordre général, je souhaiterais, Mon général, vous poser trois questions sur le budget de la gendarmerie pour 2013.

Tout d'abord, je souhaiterais revenir sur le sujet de l'immobilier de la gendarmerie nationale, qui a déjà été évoqué par le ministre de l'intérieur.

Comme vous le savez, 70 % du parc domanial de la gendarmerie a plus de 25 ans et certains logements sont dans un état préoccupant. Je pense notamment aux logements des gendarmes mobiles à Versailles-Satory, en particulier le quartier Delpal, que nous avons visité avec mon collègue Michel Boutant.

Or, les conditions de logement des gendarmes et de leur famille ont un impact direct sur le moral et la manière de servir.

Pour la première fois, en 2013, on entend parler d'« année blanche pour l'immobilier », c'est-à-dire qu'aucun investissement n'est prévu pour l'immobilier.

Il ne sera même pas possible d'accorder de nouvelles subventions aux collectivités territoriales et, en matière de financement innovant, aucune autre opération de ce type n'est prévue.

Pourtant les besoins sont urgents, tant en matière de construction (besoin de 200 millions d'euros) que d'entretien lourd (besoin de 100 millions d'euros).

La seule marge de manœuvre de la gendarmerie en matière d'investissement immobilier est de pouvoir compter sur les revenus tirés des cessions immobilières, notamment la vente de l'ancien siège de la direction générale, rue Saint-Didier.

Mais cet engagement a été remis en cause par la loi relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement (dite loi Duflot), qui prévoyait d'appliquer une décote qui pourrait atteindre 100 % de la valeur vénale du terrain. Heureusement, cette loi a été déclarée contraire à la Constitution par le Conseil constitutionnel.

Dans ce contexte, je souhaiterais attirer l'attention de nos collègues sur l'importance de ce sujet, dans l'optique de la nouvelle discussion du projet de loi sur la mobilisation du foncier public. Il est en effet crucial que la gendarmerie puisse bénéficier du retour de ses cessions afin de réaliser des opérations de construction ou de réhabilitation lourde. Il serait extrêmement périlleux pour la gendarmerie de connaître trois années blanches consécutives en matière d'immobilier.

Ma deuxième question porte sur les crédits de fonctionnement de la gendarmerie. En raison des fortes contraintes budgétaires et de l'augmentation des loyers, les crédits de fonctionnement de la gendarmerie ont tendance à baisser, ce qui a un impact sur le travail et la présence des gendarmes sur le terrain.

Je donnerai l'exemple du carburant, dont le prix a augmenté mais dont la dotation a tendance à stagner ces dernières années. Ainsi, dans plusieurs groupements de gendarmerie, des consignes ont été données aux gendarmes des brigades de limiter leurs déplacements, de réduire les kilométrages en voiture, de privilégier les déplacements en train, allant jusqu'à préconiser plus de patrouilles à pied et à vélo. Or, cela va réduire la surveillance sur le terrain car on voit mal une patrouille de gendarmerie à pied ou en VTT couvrir les trois ou quatre cantons de sa communauté de brigades.

Je pourrais citer aussi l'entretien des véhicules. Ainsi, les véhicules en mauvais état sont retirés de la circulation, faute de crédits pour les réparer.

Il en va de même pour les munitions, alors que l'entraînement au tir est une obligation.

Je suis également préoccupé par la diminution des crédits consacrés à la formation continue, compte tenu de l'importance de la formation pour le métier de gendarme.

Dans ce contexte, le projet de budget pour 2013 donne-t-il réellement les moyens de fonctionner aux services de gendarmerie ?

Enfin, je voudrais vous interroger, Mon général, sur le faible niveau des crédits d'investissement de la gendarmerie, qui ne permettra pas de lancer de grands programmes d'équipement, comme le renouvellement des véhicules blindés et des hélicoptères de la gendarmerie.

Or, l'état des véhicules blindés, qui datent des années 1970, est préoccupant, puisque le taux de disponibilité n'était que de 71 % en 2007.

De même, le remplacement de la flotte des hélicoptères de type Écureuil, dont certains datent des années 1970, par de nouveaux modèles s'impose au regard de la réglementation européenne, qui interdit le survol des zones urbaines aux appareils monoturbinés.

Ne pensez-vous pas, Mon général, que la faiblesse des crédits d'investissement aura un impact négatif sur l'avenir de l'Arme ?

M. Michel Boutant, co-rapporteur du programme 152. - Je ne reviendrai pas sur les sujets que nous avons déjà abordés avec le ministre de l'intérieur la semaine dernière. Je voudrais simplement saluer l'engagement du gouvernement au service de la sécurité des Français. Alors que les effectifs de la police et de la gendarmerie ont connu une diminution sensible ces dernières années, il est prévu la création de près de 300 postes de policiers et 200 postes supplémentaires de gendarmes en 2013. Dans un contexte budgétaire difficile, je crois que l'on peut se féliciter de cette mesure.

Après ce satisfecit, je souhaiterais, Mon général, vous poser plusieurs questions.

Tout d'abord, qu'en est-il du recrutement effectif des gendarmes et de la différence entre le plafond d'emploi et l'effectif réalisé ? Autrement dit, tous les postes inscrits au plafond d'emploi seront-ils réellement pourvus ?

Je m'interroge également sur l'efficacité du dispositif des communautés de brigades. Si les communautés de brigades ont permis de pallier la baisse des effectifs et de préserver le maillage territorial, en favorisant le regroupement des brigades territoriales et la mutualisation des effectifs et des moyens, je m'interroge, en effet, sur les conséquences de ce dispositif pour la présence des gendarmes sur le terrain et les relations de proximité des gendarmes avec les élus et la population. Je me fais là le porte-parole de nombreux élus locaux, notamment en zone rurale, qui sont plus que réservés sur cette réforme. Ne faudrait-il donc pas revoir, Mon général, le fonctionnement des communautés de brigades ?

Je m'interroge également sur la coopération entre la gendarmerie, les autres services de l'Etat et les collectivités territoriales, face à la hausse des violences infra familiales. En ma qualité de président du Conseil général de Charente, je mesure toute l'importance d'une étroite coopération entre la gendarmerie ou la police avec les services sociaux et ceux du Conseil général.

Je souhaiterais aussi attirer votre attention sur les difficultés rencontrées en matière de sécurité routière en ce qui concerne les poids lourds.

L'efficacité des contrôles et des amendes ne me semble pas toujours au rendez-vous, notamment lorsque les chauffeurs, souvent originaires de pays de l'Est de l'Europe, sont soumis à une forte pression de la part de leurs patrons et sont amenés à enfreindre les règles élémentaires de sécurité.

Une autre question concerne l'équilibre au sein de l'Arme entre les différentes catégories de personnels.

Je pense notamment à l'équilibre entre les officiers et sous-officiers de gendarmerie, d'une part, et les personnels civils et du corps de soutien de la gendarmerie, qui ne sont pas soumis à l'obligation du logement en caserne.

Je pense aussi à l'équilibre entre officiers et sous-officiers et gendarmes adjoints volontaires, qui ne disposent pas des mêmes prérogatives en matière de police judiciaire.

Je pense enfin à l'équilibre entre les gendarmes d'active et les réservistes, qui servent souvent de force d'appoint, notamment en période estivale.

Est-ce que les évolutions de ces dernières années n'ont pas remis en cause ces équilibres au sein de l'Arme ?

Enfin, je souhaiterais connaître votre sentiment sur le rôle joué par les réservistes de la gendarmerie nationale.

J'avais rédigé, avec notre collègue Joëlle Garriaud-Maylam, un rapport d'information consacré au rôle joué par la réserve en cas de crise majeure, qui a donné lieu à une proposition de loi adoptée par le Parlement.

Comme vous le savez, les réservistes opérationnels de la gendarmerie jouent un rôle indispensable de renfort des unités, notamment pendant la période estivale.

Or, depuis quelques années, en raison des restrictions budgétaires, le nombre de réservistes de la gendarmerie et la durée moyenne ont tendance à

stagner. Je souhaiterais donc savoir si l'objectif affiché d'une réserve de gendarmerie comptant 40 000 réservistes (contre 25 000 aujourd'hui) vous paraît toujours atteignable et soutenable budgétairement ?

Général Jacques Mignaux, directeur général de la gendarmerie nationale. - En réponse à M. Gérard Larcher, il est vrai qu'en matière d'immobilier, il faudrait environ 300 millions d'euros par an pour faire face aux besoins, tant en matière de construction que de rénovation. L'absence de crédits pour l'immobilier de la gendarmerie dans le projet de loi de finances pose un réel problème de fond, qui a un impact direct sur le moral des unités. Je pense par exemple au développement du célibat géographique des gendarmes, en raison des difficultés de logement pour leur famille.

J'ai donc une réelle inquiétude sur l'avenir de l'immobilier de la gendarmerie, compte tenu de l'état de certaines casernes domaniales. Ces dernières années, la gendarmerie a pu compter sur l'aide des collectivités locales, pour la construction de casernes locatives, mais avec pour conséquence une augmentation importante du coût des loyers.

Cela explique toute l'importance que j'attache à la possibilité pour la gendarmerie de bénéficier d'une partie du produit des cessions immobilières pour faire face aux dépenses les plus urgentes.

Concernant les blindés à roue de la gendarmerie mobile, dont la mise en service remonte à plus de quarante ans, nous avons dû renoncer à lancer un programme de renouvellement, faute de crédits d'investissement suffisants, mais j'attache une grande importance à l'entretien de ces blindés, qui participent à la militarité de la gendarmerie et qui jouent un rôle majeur, notamment sur les théâtres d'opérations extérieurs, comme au Kosovo ou en Côte d'Ivoire. Il me paraît en effet fondamental de conserver les compétences de la gendarmerie concernant l'utilisation des blindés à roue, notamment en matière de maintien de l'ordre, car, si cette compétence venait à disparaître avec le retrait des blindés, il faudrait plusieurs années à la gendarmerie pour retrouver les savoir-faire nécessaires à l'emploi de ces blindés. Je n'ai donc aucun état d'âme à entretenir ces blindés, y compris en prélevant des pièces détachées sur les blindés hors d'usage pour remplacer des pièces sur ceux en état de marche.

De la même manière, la gendarmerie nationale compte rapatrier d'Afghanistan l'ensemble des véhicules blindés légers, cédés par l'armée de terre, pour en faire usage au maximum.

Le parc d'hélicoptères de la gendarmerie nationale, qui compte 56 hélicoptères, se compose d'une flotte de 27 appareils récents, de type EC 135 (12) et EC 145 (15), équipés des technologies les plus modernes, notamment avec des caméras thermiques, et de 29 appareils plus anciens de type Écureuil.

M. Jean-Pierre Chevènement. - Quelle est la durée de vie de ces appareils ?

Général Jacques Mignaux, directeur général de la gendarmerie nationale. - Les hélicoptères de type Écureuil sont des appareils monoturbinés mis en service à partir de 1978, dont l'âge moyen est de 22 ans. Certains ont plus de 28 ans d'âge.

Faute de crédits suffisants, la gendarmerie nationale a été contrainte de différer le renouvellement de ces appareils par des appareils plus récents, mais je voudrais souligner que les appareils de type Écureuil, à l'image des anciens hélicoptères de type Alouette, sont des appareils très robustes. D'ailleurs, la France exporte encore à l'étranger ce type d'appareil.

En tout état de cause, je veille à l'entretien et au maintien en condition opérationnelle de cette flotte car les hélicoptères de la gendarmerie nationale jouent un rôle essentiel, tant en matière de secours, notamment en mer ou en montagne, qu'en matière de sécurité, comme l'illustre d'ailleurs le fait qu'ils sont utilisés également au profit de la police nationale. Ainsi, les hélicoptères de la gendarmerie jouent un rôle important concernant la surveillance de certaines installations sensibles, à l'image des centrales nucléaires, du réseau électrique ou du réseau ferroviaire, et des installations d'importance vitale.

Enfin, la dotation pour les munitions a été reconduite, les personnels ont besoin de connaître leur arme et donc de s'entraîner. Mais il est vrai que les polices municipales tirent parfois plus de cartouches que les forces de police nationales, ce qui peut sembler paradoxal.

En réponse à M. Michel Boutant, il est vrai que par le passé, en raison de la diminution des effectifs et des crédits, une différence assez importante a pu exister entre le plafond d'emploi et les effectifs réalisés. Cela se traduisait notamment par des sous-effectifs dans certaines brigades, à l'image de la Seine-et-Marne, où on atteignait un déficit de 9 % des effectifs. Pour faire face à cette difficulté, la gendarmerie va accélérer le recrutement des gendarmes-adjoints volontaires et des sous-officiers.

Concernant le fonctionnement des communautés de brigades, s'il me paraît globalement plutôt positif, il est vrai que des difficultés ont pu apparaître, notamment dans des zones rurales à faible effectif. Toutefois, revenir à la situation antérieure me paraît désormais impossible, compte tenu des effectifs dont je dispose. Il est également difficilement envisageable, à la fois pour des raisons liées à l'immobilier, de présence sur le territoire et de proximité avec les élus locaux, d'aller vers un regroupement des brigades territoriales dans le chef-lieu du canton, ce qui serait sans doute la solution la plus rationnelle du point de vue du fonctionnement de la gendarmerie départementale dans certains départements.

Je dois donc, en permanence, faire des arbitrages. Je rappelle ainsi qu'en dépit de la diminution régulière des effectifs au titre de la RGPP, la dissolution de quinze escadrons de la gendarmerie mobile a permis de réinjecter en trois ans 750 gendarmes dans la gendarmerie départementale, soit 250 postes supplémentaires par an, pour renforcer les unités. J'ai également fait le choix de préserver les effectifs de la gendarmerie outre-mer.

La présence sur le terrain et la proximité des gendarmes avec les élus locaux et la population sont des traits caractéristiques de la gendarmerie. Je le répète très souvent aux commandants et à tous les personnels de la gendarmerie, que j'encourage à échanger avec les élus et avec la population. Mais il faut aussi être conscient de la lourdeur des tâches administratives demandées aux gendarmes, dont de nombreuses tâches qui me paraissent indues, telles que les

procurations de vote ou les notifications. Ainsi, certaines préfectures ont recours à la gendarmerie pour des notifications de retrait de permis de conduire. Il y a aussi toutes les commissions de sécurité, qui sont très prenantes. Il faut aussi ajouter les transfèrements et extractions judiciaires qui prennent beaucoup de temps à la gendarmerie.

M. Daniel Reiner. - Je pensais qu'un accord avec été conclu en 2010 entre le ministère de l'intérieur et le ministère de la justice, prévoyant une reprise progressive par l'administration pénitentiaire des transfèrements et des extractions judiciaires exercées par la police nationale ou la gendarmerie nationale.

Général Jacques Mignaux, directeur général de la gendarmerie nationale. - Effectivement. Toutefois, en raison des difficultés rencontrées par l'administration pénitentiaire, le cabinet du Premier ministre a décidé un moratoire pour les régions qui devaient être concernées par ce transfert en 2013 dans l'attente des conclusions d'un rapport d'inspection. La gendarmerie nationale, comme d'ailleurs la police nationale, continue donc d'assurer des tâches de transfèrements et d'extractions judiciaires dans certaines régions.

Concernant l'équilibre entre les différentes catégories de personnels, il est vrai que je préférerais disposer d'officiers et de sous-officiers de gendarmerie mais je voudrais souligner l'atout que représentent les gendarmes-adjoints volontaires ainsi que les réservistes de la gendarmerie.

Ainsi, les réservistes opérationnels de la gendarmerie, dont plus de 70 % sont des jeunes, jouent un rôle important de soutien aux unités, au quotidien mais aussi en renfort en période estivale ou pendant de grands événements sportifs, comme le Tour de France par exemple. Ils participent aussi au lien Armées-Nation.

Avec 25 000 réservistes, servant en moyenne 25 jours par an, je pense que nous avons atteint un plafond et je ne suis pas favorable à l'idée d'aller au-delà. Il faut en effet veiller à ne pas diminuer la durée moyenne car cela pourrait avoir pour effet de rendre moins attractive la réserve de la gendarmerie.

Les gendarmes adjoints volontaires sont également des jeunes femmes et hommes avec de remarquables qualités.

Si la gendarmerie présente la particularité d'être relativement éparpillée sur le territoire, le statut militaire du gendarme et sa disponibilité, liée au logement en caserne, permettent de mobiliser, en très peu de temps, un grand nombre de militaires de la gendarmerie en cas de nécessité.

M. Rachel Mazuir. - Quelles sont les relations de la gendarmerie nationale avec les pompiers ?

Général Jacques Mignaux, directeur général de la gendarmerie nationale.-D'une manière générale, les relations sont très bonnes, même si des difficultés peuvent apparaître ponctuellement.

M. Michel Boutant. - Il me semble que des difficultés ont également pu apparaître concernant les maîtres-chiens, avec une concurrence entre les bleus et les rouges.

Général Jacques Mignaux. - Si tel est le cas, je le déplore, car ce type de concurrence est stérile. Je peux vous citer une multitude d'exemples de coopérations efficaces entre la gendarmerie et les pompiers, par exemple en matière de recherche de personnes disparues.

M. Jacques Gautier. - Compte tenu de la réduction des effectifs des armées ces dernières années, la gendarmerie nationale constitue aujourd'hui la première force militaire en termes d'effectifs, devant l'armée de terre.

Quelles seraient les conséquences d'une éventuelle réduction du format des armées sur la gendarmerie ? Je pense notamment à notre dispositif de souveraineté outre-mer, où la gendarmerie bénéficie actuellement du soutien des armées ?

M. Jean Besson. - Compte tenu de l'importance des hélicoptères pour la gendarmerie et des difficultés rencontrées pour assurer le financement du remplacement des appareils de type Écureuil, la gendarmerie nationale ne pourrait-elle pas assurer la modernisation de sa flotte d'hélicoptères en rénovant et en modernisant ses appareils ? Dans mon département, il existe ainsi une entreprise performante, AEROTECH, située à Chabreuil, à proximité de l'ALAT, qui est spécialisée dans la rénovation et la modernisation des hélicoptères.

M. Jacques Berthou. - En tant que maire, j'ai toujours été dubitatif sur l'utilité réelle de la vidéo-protection en matière de sécurité. A mon sens, les nouvelles technologies ne permettent pas de remplacer les effectifs de gendarmes et de policiers. Je souhaiterais connaître votre point de vue sur ce point.

M. Daniel Reiner. - Je m'interroge sur la manière de préserver et renforcer les liens de la gendarmerie avec les élus locaux et la population. Il existe une forte demande des élus locaux, qui regrettent souvent la faible présence et visibilité des gendarmes sur le terrain, ce qui participe au sentiment général d'insécurité. Autrefois, dans mon département, à chaque assemblée générale des maires d'un canton, on faisait venir le commandement de groupement de la gendarmerie qui présentait aux élus locaux un bilan en matière de sécurité. Ce type de réunion n'était pas institutionnalisé car il existait auparavant des relations quotidiennes entre les maires et les élus locaux avec la gendarmerie. Dès lors que ce n'est plus le cas aujourd'hui, ne pourrait-on pas réfléchir, Mon général, à institutionnaliser ce type de réunion afin de renforcer les liens entre la gendarmerie et les élus locaux ?

M. Jean-Claude Requier. - Comme beaucoup d'élus locaux, notamment dans les zones rurales, je regrette la moindre proximité de la gendarmerie avec la population, qui permettait de nouer des relations de confiance avec les citoyens, ce qui n'était pas sans importance en termes de renseignement, mais aussi de visibilité, et ce qui présentait l'avantage de préserver le sentiment de sécurité. Ainsi, il y avait autrefois ce qu'on appelait les « tournées » de gendarmes, pendant laquelle les gendarmes effectuaient des patrouilles et prenaient le temps de discuter avec les commerçants. Or, je constate qu'aujourd'hui les gendarmes sont moins présents sur le terrain et que ces liens de proximité se sont souvent distendus. Peut-être ce phénomène s'explique-t-il aussi en partie par l'évolution des recrutements au sein de la gendarmerie, la plupart des jeunes gendarmes étant désormais issus des zones urbaines.

Général Jacques Mignaux. - Concernant l'outre-mer, il existe une réelle complémentarité entre les armées et la gendarmerie, qui ne remplissent pas les mêmes missions mais qui se renforcent mutuellement et c'est très bien. Ainsi, dans le cadre de l'opération Harpie de lutte contre l'orpillage illégal en Guyane, la gendarmerie bénéficie du soutien indispensable des armées, notamment en matière de soutien logistique. Un allègement éventuel de la présence des armées outre-mer aurait donc des effets très négatifs pour la gendarmerie.

Le maintien en condition opérationnelle des hélicoptères est assuré par la gendarmerie nationale dans le cadre du marché de soutien passé par la SIMMAD. Dans ces conditions et à ce jour, tous nos appareils Ecureuil ont subi plusieurs chantiers de rénovation et de régénération de potentiel, ce qui permet à la gendarmerie d'avoir une flotte répondant aux exigences de sécurité et aux normes de navigabilité.

La vidéo-protection, même si elle ne remplace pas la présence des forces de l'ordre sur le terrain, a des effets positifs en termes de prévention et de lutte contre la délinquance, y compris dans des zones rurales, par exemple pour lutter contre les dégradations ou les vols.

Concernant vos propos sur les relations trop distantes avec les élus et la population, je m'efforce d'encourager cette proximité, qui est fondamentale. Ainsi, je demande régulièrement aux commandants d'unités de veiller à participer aux manifestations du 11 novembre et autres manifestations patriotiques. Je compte également écrire aux commandants de groupements pour qu'ils invitent les maires aux réunions sur le bilan annuel de la sécurité. Plusieurs instruments existent, comme les boîtes électroniques des unités, qui permettent d'établir rapidement un contact. Je vous invite également à venir la nuit dans les centres opérationnels de la gendarmerie pour mesurer combien notre institution est sollicitée, étant l'un des derniers services publics à fonctionner de nuit. La gendarmerie reçoit plus de 9 millions d'appels la nuit et procède à 1,5 million d'interventions effectives, souvent pour des violences infra familiales. Parfois, les gendarmes sont pris à partie et doivent faire face à des actes de violence, dans certains quartiers sensibles comme dans des secteurs où l'on s'y attend le moins, l'actualité nous le rappelle quotidiennement.

M. Jean-Louis Carrère, président. - Je vous remercie, Mon général, pour vos réponses et je tiens à vous assurer de l'entier soutien du Sénat et de notre commission, en particulier, à la gendarmerie nationale, à laquelle nous sommes tous ici très attachés.

**ANNEXE III -
DONNÉES STATISTIQUES RELATIVES AUX EFFECTIFS DE GENDARMERIE ET À LA
SITUATION DE LA DÉLINQUANCE DANS LES DÉPARTEMENTS
EN 2012**

DEPARTEMENT	Population en ZGN	Effectif	Nombre d'habitants par militaire	Taux	Taux de criminalité AAB
AIN	502 074	505	994,21	14,44%	10,07
AISNE	370 518	381	972,49	17,84%	10,39
ALLIER	195 961	243	806,42	22,42%	4,60
ALPES DE HAUTE PROVENCE	119 957	223	537,92	11,71%	11,89
HAUTES ALPES	85 019	166	512,16	6,42%	9,34
ALPES MARITIMES	327 725	445	736,46	13,55%	14,86
ARDECHE	255 906	308	830,86	9,31%	9,11
ARDENNES	200 722	273	735,25	17,18%	7,54
ARIEGE	123 699	190	651,05	14,45%	9,06
AUBE	181 225	230	787,93	7,76%	11,52
AUDE	243 146	292	832,69	23,82%	10,91
AVEYRON	196 714	306	642,86	20,67%	4,38
BOUCHES DU RHONE	461 744	586	787,96	9,27%	17,68
CALVADOS	418 494	413	1 013,30	17,71%	6,52
CANTAL	114 164	194	588,47	16,82%	2,81
CHARENTE	238 551	251	950,4	18,70%	7,37
CHARENTE MARITIME	422 819	406	1 041,43	12,24%	10,61
CHER	195 363	213	917,2	16,27%	9,25
CORREZE	168 499	228	739,03	20,07%	4,82
CORSE DU SUD	77 024	183	420,9	7,78%	9,52
HAUTE CORSE	105 572	217	486,51	9,83%	9,54
COTE D OR	305 375	328	931,02	16,78%	8,35
COTES D ARMOR	484 704	433	1 119,41	18,50%	7,48
CREUSE	109 740	176	623,52	28,89%	4,10
DORDOGNE	319 068	365	874,16	15,05%	6,69
DOUBS	317 975	335	949,18	15,12%	7,90
DROME	310 200	367	845,23	11,36%	13,42
EURE	457 810	461	993,08	12,57%	9,33
EURE ET LOIR	296 422	305	971,88	18,14%	9,11
FINISTERE	641 641	531	1 208,36	17,30%	7,29
GARD	458 399	498	920,48	8,02%	18,21

HAUTE GARONNE	696 317	716	972,51	10,79%	14,43
GERS	165 389	205	806,78	28,17%	6,63
GIRONDE	780 125	821	950,21	17,82%	11,44
HERAULT	583 246	656	889,09	13,38%	17,40
ILLE ET VILAINE	660 323	552	1 196,24	20,25%	8,59
INDRE	168 146	181	928,98	15,58%	6,68
INDRE ET LOIRE	361 886	337	1 073,85	17,92%	8,64
ISERE	850 200	876	970,55	10,25%	13,99
JURA	212 832	259	821,75	14,01%	6,81
LANDES	306 670	310	989,26	10,18%	9,38
LOIR ET CHER	233 807	219	1 067,61	14,70%	8,35
LOIRE	340 827	342	996,57	15,90%	6,28
HAUTE LOIRE	188 740	225	838,84	18,19%	5,16
LOIRE ATLANTIQUE	755 894	675	1 119,84	9,45%	13,07
LOIRET	357 678	364	982,63	11,86%	11,08
LOT	147 643	189	781,18	13,25%	6,29
LOT ET GARONNE	244 651	276	886,42	10,65%	9,21
LOZERE	64 878	144	450,54	12,21%	5,93
MAINE ET LOIRE	505 554	403	1 254,48	12,10%	7,59
MANCHE	360 048	349	1 031,66	15,76%	4,81
MARNE	261 257	325	803,87	9,03%	11,36
HAUTE MARNE	130 195	195	667,67	14,91%	7,78
MAYENNE	235 711	224	1 052,28	15,37%	6,18
MEURTHE ET MOSELLE	280 766	333	843,14	14,84%	8,59
MEUSE	147 238	211	697,81	17,31%	6,67
MORBIHAN	541 901	449	1 206,91	12,84%	9,04
MOSELLE	574 821	604	951,69	11,54%	7,00
NIEVRE	182 729	230	794,47	10,84%	7,88
NORD	664 656	815	815,53	15,40%	8,11
OISE	623 783	678	920,03	10,16%	14,98
ORNE	217 634	254	856,83	14,95%	6,61
PAS DE CALAIS	549 313	599	917,05	21,50%	5,89
PUY DE DOME	355 571	424	838,61	18,41%	6,95
PYRENEES ATLANTIQUES	343 585	389	883,25	18,93%	5,41
HAUTES PYRENEES	143 082	201	711,85	14,56%	7,25
PYRENEES ORIENTALES	327 985	382	858,6	16,91%	15,27
BAS RHIN	654 910	619	1 058,01	17,22%	6,44
HAUT RHIN	478 454	458	1 044,66	10,62%	8,26
RHONE	582 951	642	908,02	10,33%	13,05

HAUTE SAONE	202 249	250	809	13,28%	8,00
SAONE ET LOIRE	375 036	417	899,37	17,83%	6,97
SARTHE	400 200	378	1 058,73	15,58%	7,36
SAVOIE	284 747	314	906,84	5,87%	18,36
HAUTE SAVOIE	540 904	513	1 054,39	9,39%	12,73
PARIS*		89		8,60%	
SEINE MARITIME	495 083	516	959,46	18,12%	6,35
SEINE ET MARNE	357 383	458	780,31	10,75%	13,38
YVELINES	240 943	339	710,75	9,07%	13,13
DEUX SEVRES	291 076	258	1 128,20	20,97%	7,19
SOMME	377 023	365	1 032,94	13,65%	8,98
TARN	237 007	297	798	18,06%	7,59
TARN ET GARONNE	170 205	194	877,35	14,36%	10,56
VAR	446 002	498	895,59	10,99%	15,51
VAUCLUSE	356 639	401	889,37	12,80%	14,35
VENDEE	533 105	414	1 287,69	17,02%	7,95
VIENNE	271 969	281	967,86	15,44%	5,50
HAUTE VIENNE	193 325	212	911,91	23,90%	4,72
VOSGES	287 634	313	918,96	14,29%	7,81
YONNE	267 030	319	837,08	13,87%	10,85
TERRITOIRE DE BELFORT	68 138	82	830,95	27,49%	6,62
ESSONNE	349 593	433	807,37	13,56%	14,37
VAL D OISE	260 528	376	692,89	11,39%	18,27
GUADELOUPE**	331 956	302	1 099,19	16,95%	12,06
MARTINIQUE	269 283	261	1 031,74	15,31%	11,45
GUYANE	161 623	167	967,8	21,75%	15,16
REUNION	496 530	357	1 390,84	28,66%	7,44
SAINT PIERRE ET MIQUELON	6 082	13	467,85	51,85%	4,44
MAYOTTE	133 430	68	1 962,21	11,92%	8,11
POLYNESIE FRANCAISE	218 517	173	1 263,10	32,63%	8,48
NOUVELLE CALEDONIE***	162 058	190	852,94	32,82%	8,84
Total	32 772 924	35 431	-	15,71%	9,21

* représente le groupement de gendarmerie interdépartemental (75 – 92 – 93 – 94)

** les îles de Saint Martin et de Saint Barthélemy incluses

*** la délinquance constatée et élucidée à Wallis et Futuna incluse

ANNEXE IV - LE GROUPE D'INTERVENTION DE LA GENDARMERIE NATIONALE (GIGN)

Composé de 364 militaires, le GIGN regroupe sous une même autorité, toutes les capacités pour répondre à une situation de crise.

I - Organigramme

Ce commandement unique permet une véritable cohérence dans la conception et la conduite opérationnelle.

A cet effet, le commandant du GIGN dispose :

- d'un état-major opérationnel, qui peut être projeté selon le niveau de crise ;
- de quatre « Forces » regroupant l'ensemble des savoir-faire (intervention, sécurité-protection, observation-recherche et appui opérationnel) ;
- d'une force formation ;
- d'un état-major d'administration et de soutien.

II – Mandat opérationnel

Le mandat opérationnel comporte huit volets et le GIGN est capable :

- d'assurer une analyse et une évaluation de l'ensemble des demandes de mission formulées par les autorités gouvernementales, administratives et judiciaires ou tout commandant de formation de gendarmerie ;
- dans le cadre de la gestion de crise, de projeter un poste de commandement simultanément à l'engagement des détachements opérationnels de l'unité ;
- d'apporter aux négociateurs régionaux un appui particulier dans le domaine de la négociation ;
- d'engager un détachement d'intervention d'urgence de vingt hommes dans un délai allant de 30 minutes à 2 heures, selon le mode de transport retenu ;
- d'engager, en appui d'enquêteurs judiciaires, un détachement pouvant combiner observation/recherche et intervention, dans un délai courant entre 2 et 4 heures selon l'urgence et la nécessité de conduire ou non une évaluation préalable ;
- d'engager, sur un objectif désigné comme prioritaire, un détachement combinant observation et recherches, et composé, sous délai de

4 heures, d'une équipe d'évaluation, puis, le cas échéant, d'une équipe opérationnelle complète ;

- de projeter un détachement précurseur ou d'évaluation, puis de mettre sur pied un détachement opérationnel de protection rapprochée, dans un délai compris entre 6 et 24 heures suivant le lieu d'engagement ;

- d'effectuer une montée en puissance maximale, sur court préavis, dans le cadre d'une situation de crise majeure, en mettant en alerte puis en engageant progressivement l'ensemble du personnel opérationnel de l'unité.

III – Capacités opérationnelles

Le Groupe développe et met en œuvre quatre grandes capacités opérationnelles en France et à l'étranger pour remplir les objectifs :

- évaluation et prévention des risques et des crises ;
- gestion et règlement de situations ou de crises conflictuelles et atypiques ;
- assistance et appui aux investigations liées à la lutte contre le terrorisme ou le grand banditisme ;
- contribution directe ou indirecte à la lutte anti-terroriste ou au contre-terrorisme aux plans national et international.

La force d'intervention :

Composée de 92 officiers et sous-officiers, cette force a pour missions les réductions de forcenés, les interpellations dangereuses, les prises d'otages, les mutineries en milieu carcéral et les transfèrements d'individus particulièrement dangereux.

Elle travaille au profit des unités de gendarmerie départementale en ce qui concerne les interpellations.

La force sécurité et protection :

Les 51 officiers et sous-officiers de cette force remplissent les missions de protection d'autorités militaires françaises et étrangères sur le sol français comme à l'étranger ainsi que la protection d'autorités en milieu dégradé (pays en crise ou en guerre). Par ailleurs, cette force arme et déploie sous brefs délais des dispositifs homogènes, particulièrement aguerris et rompus aux situations les plus sensibles (cas de l'ambassade de France à Bagdad et de l'ambassade de France en Libye).

La force observation recherche :

Les 29 officiers et sous-officiers de cette force reprennent les missions autrefois remplies par le GOR. Elle travaille au profit des unités de police judiciaire de la gendarmerie (brigades et sections de recherche) dans le cadre d'affaires de grand banditisme et de trafics de tous ordres. Elle met principalement en œuvre des moyens techniques de surveillance de haut niveau ainsi que des filatures.

La force appui opérationnel :

Armée par 31 officiers et sous-officiers, elle regroupe les spécialistes et les techniciens les plus doués du GIGN. Ils appuient chaque force dans des domaines techniques particuliers nécessitant une forte spécialisation (tir longue distance, création de camouflage particulier, utilisation de drones d'observation, pose de balises particulières, dépiégeage de sites, équipes cynophiles...)

La force formation :

Armée par 27 officiers et sous-officiers, elle regroupe les sections formations nationales et internationales, entraînements spécialisés et formation continue des cadres.

La section "formations nationales et internationales " dispense, quant à elle, à des gendarmes départementaux et/ou mobiles une instruction variée, depuis l'intervention jusqu'à la protection de personnalités, en passant par la conduite, la négociation, la formation de tireurs d'élite. C'est dans ce cadre que PI2G et négociateurs régionaux sont notamment formés. Ces formations sont également dispensées tout au long de l'année, sur le territoire national comme à l'étranger, au profit de stagiaires de nationalités diverses.

La section "entraînements spécialisés " est chargée de l'organisation comme du suivi des formations et des entraînements dans les domaines très techniques que sont la plongée et le parachutisme.

La cellule "formation continue des cadres " assure une partie de l'instruction théorique et pratique des gradés.

Par l'imbrication de ses forces, le GIGN accomplit un large éventail de missions en France comme à l'étranger. Il s'engage après analyse sur court préavis avec un dispositif adapté à la situation. Il peut être amené à engager le maximum de ses personnels pour répondre à une crise majeure de type terrorisme de masse, notamment face à des menaces chimiques, bactériologiques et nucléaires, en liaison avec la cellule nationale nucléaire, radiologique, biologique et chimique (CNNRBC).

Il remplit les missions spécifiques dans le cadre des plans gouvernementaux, notamment dans les domaines du contre-terrorisme maritime et aérien et de la sécurité de certains points sensibles (plans PIRATAIR, PIRATMER, PIRATOME, PIRATOX, BIOTOX).

Utilisant toutes les compétences et expertises, il peut mener, dans une planification ou dans des délais contraints, plusieurs missions : la négociation - l'intervention d'urgence - l'appui aux enquêteurs combinant l'observation, la recherche et l'intervention - la projection d'un détachement opérationnel de protection rapprochée en France comme à l'étranger dont la situation sécuritaire est fortement dégradée et menace les intérêts vitaux nationaux.

Il assure, selon le type de mission ou d'intervention, le déploiement dans des délais courts et programmés des détachements adaptés en utilisant les vecteurs de projection à sa disposition, de la voie routière, des hélicoptères du GIH jusqu'à la voie aérienne d'alerte gouvernementale.

IV - Liens hiérarchiques

Le GIGN est directement subordonné au directeur général.

ANNEXE V - LA GARDE RÉPUBLICAINE

1- Missions

La Garde républicaine remplit des missions de sécurité et d'honneur au profit des instances gouvernementales et des hautes autorités de l'État. Elle est chargée notamment :

- d'assurer la garde et la sécurité intérieure de la présidence de la République ;

- de participer à la sécurité intérieure du Parlement, de l'hôtel Matignon, de l'hôtel de Brienne, de l'hôtel du quai d'Orsay et de l'hôtel de Beauvau ;

- de participer aux services de sécurité et d'honneur mis en place à la demande de la présidence de la République et des présidents des assemblées parlementaires, ainsi qu'aux escortes réservées au Président de la République française et aux souverains et chefs d'État étrangers ;

- de fournir les piquets d'honneur prévus par le cérémonial militaire lors des cérémonies publiques présidées par le Président de la République, les présidents des assemblées parlementaires, le Premier ministre et le ministre de la défense ;

- de fournir également des détachements d'honneur à l'occasion de séances solennelles du Conseil constitutionnel, du Conseil d'État, du Conseil économique, social et environnemental de la Cour de cassation, de la Cour des comptes et de l'Institut de France.

Elle peut être appelée à participer au maintien de l'ordre à l'intérieur des enceintes des assemblées parlementaires et dans la capitale, ainsi qu'à des activités ne relevant pas de ses missions spécifiques (escorte d'épreuves sportives revêtant un caractère national ou international par exemple).

2 - Organisation et répartition des missions

La Garde républicaine comprend :

- un état-major auquel sont directement rattachés une compagnie de transports-liaisons, le cœur de l'armée française et l'orchestre de la Garde républicaine.

- le 1^{er} régiment d'infanterie est composé notamment de la musique de la Garde républicaine, de trois compagnies de sécurité et d'honneur, de la compagnie de sécurité de la présidence de la République et de l'escadron motocycliste de la Garde républicaine. Ce régiment est essentiellement chargé des missions de sécurité et d'honneur à la présidence de la République. La compagnie de sécurité de la présidence de la République est mise, pour emploi, à la disposition du commandant militaire du Palais de l'Élysée ;

- le 2^e régiment d'infanterie est composé de quatre compagnies de sécurité et d'honneur, de la compagnie de sécurité de l'Hôtel Matignon et d'une compagnie de sécurité des palais nationaux. Ce régiment exerce ses missions au profit de Matignon, du Quai d'Orsay, de l'hôtel Beauvau, de l'hôtel de Brienne, du palais Bourbon, du palais du Luxembourg et du Conseil constitutionnel ; il renforce, en tant que de besoin, le 1^{er} régiment d'infanterie et participe à toutes les autres missions de la Garde républicaine ;

- le régiment de cavalerie est composé de quatre escadrons à cheval, de la fanfare de cavalerie et d'un centre d'instruction. Il assure les missions de sécurité et d'honneur.

3 - Bilan d'activité

Le bilan de l'activité de la Garde républicaine met en exergue une augmentation de l'activité totale (+ 11,5 % entre 2009 et 2010) et une baisse de la part des activités de soutien (- 3,12 % entre 2009 et 2010). Ce bilan traduit :

- la priorité donnée aux missions opérationnelles dont la part est passée de 60,6 % à 63,7 % entre 2009 et 2010 et l'augmentation des heures de missions de protection des palais nationaux qui constituent le cœur de métier de la Garde républicaine ;

- la rationalisation des heures de formation et d'entraînement (comprises en soutien).

4 - Contribution du régiment de cavalerie aux missions globales de sécurité de la gendarmerie

Le régiment de cavalerie participe aux missions globales de sécurité de la gendarmerie en renforçant les 11 postes équestres permanents des groupements de gendarmerie départementale de la région parisienne et de la Nouvelle-Calédonie et en apportant son concours aux 16 postes équestres saisonniers armés en 2012 dans les zones d'affluence estivale. De plus, le régiment, à la demande des autorités de gendarmerie ou de police, renforce les grands dispositifs de sécurité publique (70 cavaliers lors du sommet du G8). Il assure également des missions ponctuelles de sécurisation et de recherches de personnes disparues ou d'indices dans les secteurs difficiles d'accès.

En outre, depuis 2002, compte tenu de l'implantation et de l'expertise équestre du régiment de cavalerie de la Garde républicaine, les trois pelotons de surveillance et d'intervention du régiment (PSIC) apportent leur concours à la préfecture de police de Paris en assurant des patrouilles équestres de sécurité publique sur les sites piétonniers très fréquentés de la capitale (Champ de Mars, Tuileries, Quais de Seine, bois de Boulogne, bois de Vincennes). Cet engagement s'est étendu au printemps 2011 à 7 secteurs de la petite couronne (Sceaux, Saint-Cloud, La Courneuve, Choisy le Roi, Créteil, Aulnay et Sevran). Les cavaliers de la Garde républicaine participent également aux services d'ordre mis en place lors de rencontres sportives se déroulant au Stade de France et au Parc des Princes. Le Préfet de police souhaite voir cet emploi étendu aux stades Charléty (75 - Paris) et Yves du Manoir (92 - Colombes).

5 - Effectifs

Officiers et sous-officiers de la gendarmerie	2 567
Officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie	8
Sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie	83
Gendarmes adjoints volontaires	305
Civils	89
TOTAL	3 052

6 - Le parc immobilier de la Garde républicaine

Le parc immobilier de la Garde républicaine (GR) comporte 17 casernes ou parties de casernes. La GR occupe 11 casernes à Paris intramuros¹ et 6 en petite couronne parisienne². De manière générale, les orientations actuelles de la politique immobilière de la gendarmerie visent à doter la Garde républicaine de casernements plus fonctionnels.

3 opérations de maintenance domaniale sont programmées en 2011 et 2012.

- Opérations programmée en 2011 :

 - Paris – Caserne des Célestins : ravalement des façades sur cours, purge de sécurité des pierres des corniches (2^e tranche/2) pour 2,4 M€.

 - Nanterre – Caserne Rathelot - Réfection de l'éclairage extérieur – phase 2 LST – 115 k€.

- Opération programmée en 2012 :

 - Nanterre – Caserne Rathelot – Mise aux normes incendie des logements pour 1,5 M€.

¹ 3 domaniales (Kellermann, Schomberg et Carnot) et 8 sous le régime de l'usufruit (ville de Paris nu-proprétaire) : Babylone, La Banque, Les Célestins, Monge, Nouvelle-France, Penthèvre, Tournon et Vérines.

² Quartier Goupil à St Germain-en-Laye (78), caserne Rathelot à Nanterre (92), caserne de Rose à Dugny (93), glacis Ouest de Maisons-Alfort (94), Fort de Nogent à Fontenay-sous-Bois (94) et prises à bail groupées à Saint-Maurice (94).

7 - Les équipements de la Garde républicaine

1/ Les véhicules :

La Garde républicaine dispose de 422 véhicules. Les principaux matériels composant ce parc sont les :

- 150 motocyclettes de plus de 350 cm³ :
115 Yamaha 1300 FJR ;
9 BMW R 1100 et 1150 ;
36 Yamaha XJ 600 (estafettes).
- 30 autocars de capacités diverses ;
- 14 fourgons cars de maintien de l'ordre ;
- 2 véhicules PC de transmissions ;
- 28 vans.

En 2012, 3 VAN-2 chevaux ont été acquis et un camion PREMIUM a été aménagé en VAN-4 chevaux.

2/ Armement et munitions :

La Garde républicaine est dotée de 2 978 pistolets automatiques SIG PRO 2022.

Ses 7 pelotons d'intervention (PI) sont aujourd'hui dotés :

- du fusil à pompe Browning BPS 152 ;
 - de pistolets mitrailleurs HK MP5 A5F ;
 - de jumelles de vision nocturne de tête « Lucie » ;
 - de 64 fusils de précision de calibre 7,62 mm de marque TIKKA ;
 - de lots de matériels de protection, de surveillance et d'effraction ;
 - de 31 pistolets à impulsions électriques.
- de 629 sabres d'adjudant d'infanterie, 780 sabres de cavalerie, 119 sabres officier et 74 épées sous-officier.

3/ Habillement :

L'enveloppe financière attribuée à la Garde républicaine permet d'assurer le renouvellement continu des effets et d'équiper les nouveaux arrivants en tenues spécifiques.

En 2011, des sur-pantalons de pluie et des chasubles de patrouille pour les cavaliers ont été acquis pour un montant total de 30 000 €.

4/ Effets de protection :

La Garde républicaine est équipée de casques de protection équestre afin d'assurer la sécurité des cavaliers dans l'exercice de leurs missions quotidiennes, à l'exception de celles effectuées avec le casque de tradition.

En 2007, 570 bombes équestres ont été mises en place au profit du régiment de cavalerie. Les personnels de la gendarmerie départementale affectés dans des postes équestres perçoivent également cet équipement (230 bombes équestres). Les nouveaux équitants des diverses formations de la gendarmerie sont dotés dès la qualification acquise. Les personnels de la GR ont été les premiers à utiliser la nouvelle tenue motocycliste lors du Tour de France 2011.

5/ Radiocommunication :

La Garde républicaine est dotée des portatifs CORAIL NG¹ qui équipent également la gendarmerie mobile.

Chaque escadron de marche du régiment de cavalerie a été doté d'un terminal informatique embarqué (TIE) Rubis en 2011 afin de pouvoir procéder à des identifications lors des services d'ordre et des missions de sécurité publique.

¹ 324 portatifs CORAIL NG équipent la GR, dont 36 ont été déployés en 2011 (30 postes affectés au détachement de sécurité du Palais de justice de Paris et 6 affectés au détachement de sécurité de l'hôtel de Brienne).

ANNEXE VI - LE RÉGIMENT DE CAVALERIE DE LA GARDE RÉPUBLICAINE

Le Régiment de cavalerie, aux côtés des deux régiments d'infanterie et du Commandement de l'Orchestre et du Chœur de l'Armée Française, est l'une des grandes unités organiques de la Garde républicaine et constitue sa composante montée. A ce titre, il déploie son activité dans le cadre d'action de la Garde républicaine, avec des savoir-faire spécifiques.

I – Organisation - effectifs

Fort de 565 personnels militaires et civils et de 480 chevaux, le régiment de cavalerie de la Garde républicaine compte trois escadrons de marche, un escadron hors rang et un centre d'instruction. Deux unités sont implantées au quartier des Célestins (escadron hors rang et 1^{er} escadron), deux autres au quartier Carnot (2^e et 3^e escadron), le centre d'instruction est localisé à Saint-Germain-en-Laye (78).

L'escadron hors rang regroupe la fanfare de cavalerie, ainsi que différents services régimentaires tels que la forge, le cercle mixte et l'antenne vétérinaire.

II – Emploi

Hormis la mission de protection des palais nationaux, prioritairement dévolue à l'infanterie, le Régiment de cavalerie est actif dans tous les domaines d'action de la Garde républicaine et se trouve en pointe dans l'intensification de l'engagement en matière de sécurité et d'ordre public.

1. Protocole militaire de l'Etat.

Figures emblématiques de la Garde républicaine, immédiatement identifiables par leur tenue, les militaires du régiment ont été engagés en service d'honneur à 526 reprises au cours de l'année 2011.

Les choix de l'autorité d'emploi en matière de protocole militaire ou de décentralisation en région de certaines cérémonies nationales (8 mai 2011 à Port-Louis 56 – 11 novembre 2011 à Meaux) conduisent à un engagement limité de la grande escorte mixte (régiment de cavalerie et escadron motocycliste), qui en 2011 n'a été constituée ni pour le 8 mai, ni pour le 11 novembre.

2. La sécurité, l'ordre public et la projection en région.

La sécurité publique en agglomération parisienne.

Près de 3656 patrouilles de surveillance sur 8 secteurs intra-muros ou en périphérie immédiate ont été assurées en 2011. Sur sollicitation du Préfet de police de Paris, l'engagement du régiment au profit de la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP) est étendu à certains sites très fréquentés de la capitale (champ de Mars, Tuileries, bois de Boulogne et bois de Vincennes) et à certains secteurs de la petite couronne.

Cet engagement, représentant au quotidien un volume de 25 cavaliers, a débuté le 14 mars 2011.

Depuis le mois d'octobre 2011, en raison d'une recrudescence des atteintes aux biens en zone de responsabilité de la gendarmerie nationale, l'action de la Garde républicaine et du Régiment de cavalerie en matière de sécurité publique a également été orientée vers les circonscriptions des unités de gendarmerie départementale d'Île-de-France.

Les postes permanents :

Dix postes à cheval permanents sont implantés sur le territoire métropolitain : Saint-Nom la Bretèche, Chambord, Compiègne, Rambouillet, L'Isle-Adam, Chantilly, Fontainebleau, Saint-Chéron, bois de Boulogne et bois de Vincennes.

Un peloton de surveillance et d'intervention à cheval est implanté outre-mer à Nepoui, en Nouvelle-Calédonie.

Par ailleurs, seize postes à cheval saisonniers permettent de renforcer le dispositif en période estivale.

Armés par des militaires du régiment et des gendarmes départementaux, ces postes sont placés pour emploi auprès des échelons de commandement locaux.

En raison de l'expertise reconnue du Régiment en matière de « police montée », et face à une demande croissante des autorités administratives en région, la Direction générale de la gendarmerie nationale étudie la possibilité de déployer des implantations permanentes de cavaliers de la Garde républicaine à proximité des plaques urbaines de Lille, Lyon et Marseille, œuvrant indifféremment à la demande des préfets en zone de responsabilité de la police ou de la gendarmerie nationale.

La projection au profit des régions :

Le régiment renforce à la demande des dispositifs ponctuels, comme pour la recherche de personnes disparues à Milly-la-Forêt (91), la surveillance des parcs ostréicoles (70 patrouilles pour l'année écoulée). Il a également participé, en matière de sécurité publique, aux opérations liées au G8 à Deauville en mai et au G20 à Cannes en octobre et novembre 2011.

Le principe de sa projection au profit des régions, indifféremment de la zone de compétence, a été consacré par la note n°128205 du 8 décembre 2010. La prise en charge par l'administration centrale des frais liés à cet emploi conduira son intensification, déjà concrétisée par la croissance sensible du nombre de postes à cheval saisonniers armés au profit des zones d'affluence saisonnière (16 postes en 2012, contre 10 en 2010).

Les services d'ordre :

De une à trois escouades¹ du régiment renforcent chaque service d'ordre mis en place par la DOPC aux abords du Parc des Princes et du Stade de France (53 en 2011).

Le Préfet de police envisage d'étendre l'engagement du Régiment aux stades Charléty (13^e arrondissement) et Yves du Manoir (Colombes - 92).

Un service d'ordre a été assuré pour la première fois en 2011 à l'occasion du festival « Rock en Seine » au mois d'août.

Trois escouades ont renforcé le dispositif de la DOPC sur le Champ-de-Mars pendant la nuit de la Saint-Sylvestre et ceci pour la deuxième fois.

3. Le rayonnement.

La fanfare de cavalerie :

La fanfare du régiment, seule formation musicale avec la Musique de la Garde républicaine habilitée à rendre les honneurs dans la cour du palais de l'Élysée, s'est produite en France et à l'étranger à l'occasion de 69 prestations au cours de l'année 2011. 35 militaires et 30 chevaux de la fanfare ont représenté la gendarmerie nationale au Royal Tatoo de Londres, du 28 au 30 mars 2011, en présence de la Reine d'Angleterre.

Les formations spéciales :

Concourant à l'instruction équestre et musicale dans des conditions proches de celles d'emploi, jouant un rôle moteur dans la recherche d'excellence technique, les formations spéciales présentent au public l'ensemble des savoir-faire du régiment au travers des prestations suivantes :

- fanfare, à pied ou à cheval,
- trompes de chasse,
- quintette de cuivre,
- carrousel des lances,
- reprise des douze,
- maison de Roy,
- solo de dressage,
- forge de campagne.

Exécutées dans le cadre du service ou sous convention, elles ont été engagées à 140 reprises en 2011, pour un volume horaire de 3 997 heures-gendarme.

¹ 1 escouade = 8 cavaliers + 6 chevaux

La formation et la coopération internationale :

Fort de son expertise en matière de services montés, le régiment de cavalerie est la formation de la Garde républicaine la plus impliquée dans la coopération bilatérale.

Il procède à des échanges de personnel et de savoir-faire avec l'Escorte royale belge et le Régiment de cavalerie russe ; il est jumelé avec le Household mounted cavalry regiment de l'armée britannique ; et il apporte son assistance technique à la Garde montée marocaine et la Garde de l'Emir du Qatar.

Cette assistance se traduit par l'accueil de stagiaires au Centre d'instruction de Saint-Germain-en-Laye ou par le détachement ponctuel d'instructeurs du régiment auprès des unités concernées.

Les relations tissées avec la Russie ont conduit le Régiment à apporter son concours en matière d'emploi de moyens équestres au maintien de l'ordre.

III – Aspects budgétaires et logistiques.

Des contraintes budgétaires spécifiques.

L'acquisition et l'entretien de l'effectif équin génèrent des coûts spécifiques pour le budget de la Garde républicaine.

Ainsi en 2011, 240 000 euros ont été consacrés à l'achat de chevaux, 877 000 euros ont été consacrés à l'alimentation et aux soins vétérinaires, et 102 500 euros ont été consacrés à l'achat de matériel spécifique (forge, équipement du cheval et du cavalier, entretien des instruments de la fanfare).

Une infrastructure vieillissante.

A l'image des casernes de la Garde républicaine, les quartiers du Régiment attendent des travaux d'entretien et de rénovation lourds, sans cesse reportés faute de financement.

Un temps remise en cause, l'implantation du centre d'instruction au quartier Goupil à Saint-Germain-en-Laye (78) est confirmée. Des contacts ont été établis avec la police nationale et la municipalité en vue de moderniser les installations et de conférer au centre le statut de « centre d'entraînement et de formation des forces de police montée ».

Une recherche de financement innovant par le biais du mécénat a été initiée. Les services compétents (administration fiscale, ministère de la culture, mairie de Paris) ont été saisis. La finalisation de cette démarche permettrait d'entreprendre des travaux indispensables dans les écuries et les manèges des quartiers des Célestins et de Carnot.

Une capacité de projection dimensionnée par le parc automobile.

Le contrat opérationnel fixé à terme au régiment comprend la capacité de projeter 80 cavaliers et leur monture sur l'ensemble du territoire métropolitain,

tout en assurant ses missions permanentes sur la place de Paris et en Île-de-France. L'état quantitatif et qualitatif actuel du parc permet d'envisager une projection de 66 binômes hors Île-de-France.

L'aménagement de véhicules existant (RVI PREMIUM) en transport de chevaux devrait permettre au régiment d'atteindre la capacité de transport demandée en 2013.



Visite de MM. Gérard Larcher et Michel Boutant au régiment de cavalerie de la Garde républicaine à la caserne des Célestins le 4 janvier 2012

**ANNEXE VI -
Liste des auditions et déplacements des rapporteurs pour avis**

1°) Déplacements :

- visite du Groupement blindé de la Gendarmerie mobile (GBGM), des logements du quartier Delpal, et du Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN), à Versailles Satory, le 30 novembre 2011 ;
- visite du régiment de cavalerie de la Garde républicaine à la caserne des Célestins à Paris, le 4 janvier 2012 ;
- visite du nouveau siège de la direction générale de la gendarmerie nationale à Issy-les-Moulineaux, entretien avec le directeur général de la gendarmerie nationale, le général Jacques Mignaux, le major général, le général Richard Lizurey et le directeur des soutiens et des finances, le général Pierre Renault, le mercredi 10 octobre 2012.

2°) Auditions :

- M. Manuel Valls, ministre de l'Intérieur : le mercredi 31 octobre 2012
- le Général Jacques Mignaux, directeur général de la gendarmerie nationale : le 6 novembre 2012
- M. Thierry Gentilhomme, directeur de l'évaluation de la performance et des affaires financières et immobilières (DEPAFI) du ministère de l'Intérieur, son adjoint, M. Carton et le colonel Eric Marchal, chef du bureau des affaires immobilières de la gendarmerie nationale : le 21 novembre 2012